



Moyens accrus pour les communes

Prestations en ligne L'Etat de Fribourg et l'Association des communes fribourgeoises (ACF) annoncent la mise à disposition de moyens supplémentaires pour la mise en ligne des prestations communales.

Dans un communiqué de presse, ils précisent: «En plus de la mise à disposition de ressources humaines, tous deux vont consacrer un franc par habitant et par année à ce programme jusqu'à la fin de la législature. Il s'agit de contribuer ensemble, et à partir d'un guichet virtuel commun, au développement et au déploiement des prestations de cyberadministration disponibles de manière ciblée sur le site internet de l'Etat et celui des différentes communes.» Ce programme de collaboration porte le nom DIGI-FR.

Dès la prochaine législature, le financement du volet communal du programme sera intégralement repris par l'ACF. A ce jour, quatre prestations communales sont disponibles (e-déménagement, attestations de domicile, d'établissement et de séjour) pour neuf communes pilotes (Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer, Fribourg, Chiètres, Riaz, Romont, Tavel, Wünnewil-Flamatt).

NM